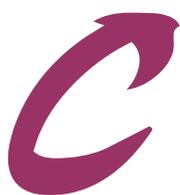


SICTOMU

R A P P O R T
A N N U E L
2 0 0 7



Préambule	3
1. Indicateurs techniques	
1.1. Périmètre et organisation des services	4
1.1.1. Territoire du SICTOMU.....	4
1.1.2. Population du SICTOMU.....	4
1.2. Collecte des déchets provenant des ménages.....	5
1.2.1. Organisation des collectes du RESTE.....	5
1.2.2. Organisation de la collecte sélective.....	5
1.2.3. Déchetteries et collecte des encombrants.....	7
1.2.4. Prévention des déchets / réduction des flux	10
1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	12
1.3.1. Redevance spéciale.....	12
1.3.2. Collectes spécifiques	13
1.4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	14
1.4.1. Quai de transfert à Argilliers	14
1.4.2. Modalités d'exploitation du service d'élimination	14
1.4.3. Nature des traitements et valorisation.....	14
1.5. Données techniques.....	15
1.5.1. Mesures de prévention.....	15
1.5.2. Actions de communication	15
1.5.3. Propreté et nettoyage.....	18
1.5.4. Emplois	18
2. Bilan financier	
2.1. Dépenses du service	19
2.1.1. Montant global annuel.....	19
2.1.2. Représentation des dépenses liées aux déchets	20
2.1.3. Modalités de financement.....	20
2.2. Prestations.....	21
2.2.1. Prestations de collecte et de traitement.....	21
2.2.2. Prestations de transport et de traitement.....	21
3. Synthèse	
3.1. Présentation générale du service	22
3.2. Evènements marquants en 2007.....	22
3.3. Synthèse générale.....	23
4. Annexes	
Tableaux de bords.....	24



onformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des communes membres doit en informer son conseil municipal.

1. INDICATEURS TECHNIQUES

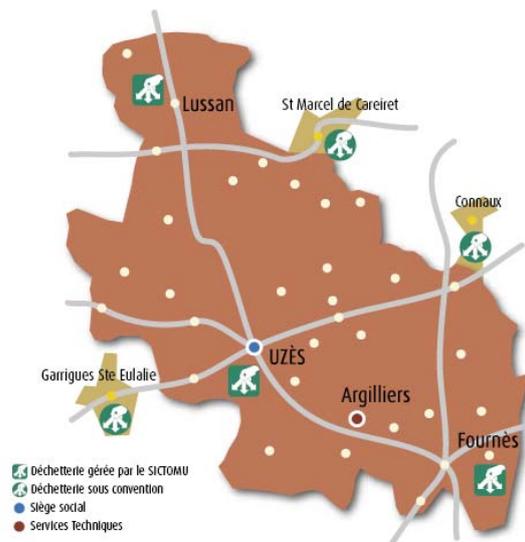
1.1. Périmètre et organisation des services

1.1.1. Territoire du SICTOMU

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès (SICTOMU) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 34 communes lui ayant délégué leurs compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. 3 communautés de communes (CC) sont représentées non exhaustivement dans ce territoire : la CC de l'Uzège, la CC du Grand Lussan et la CC du Pont du Gard.

L'ensemble des usagers a accès aux services de collecte des ordures ménagères, aux points de tri et peut obtenir un composteur individuel.

Six déchetteries sont accessibles aux usagers des communes, dont celles à Fournès, Lussan et Uzès qui sont gérées par le SICTOMU.



1.1.2. Population du SICTOMU

La population desservie sur les 34 communes du territoire n'a cessé de croître au fil des années. Ainsi, alors que 24 551 personnes étaient concernées en 1990, ce sont 31 699 personnes qui ont bénéficié du service du SICTOMU en 2007 d'après la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement utilisée pour le calcul de la Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cependant, la population de 1999 avec les recensements complémentaires de 2001 et 2002 rapporte cette population à 28 742, chiffre officiel pour l'année 2007.

La commune comptant le plus d'habitants est la ville d'Uzès avec 8775 habitants. La commune de Vallérargues compte le moins d'habitants (137). Celle qui a connu une plus grande augmentation depuis 28 ans est la commune de St Bonnet du Gard avec 78,10% d'habitants en plus.

1.2. Collecte des déchets provenant des ménages

1.2.1. Organisation des collectes du RESTE

◆ Modes de collecte

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU a collecté le RESTE (RESidus des Tris Effectués) en **bacs individuels** sur l'ensemble du territoire. Pour certains sites particuliers et certains écarts, des bacs de regroupement ont été maintenus.

Au 31/12/2007, la répartition des contenants était la suivante :

Récipients	Nombre	Litrage	% (litrage)
Bacs ménages 120 L	9 957	1 194 840	46,4%
Bacs pro 120 L	189	22 680	0,9%
Bacs ménages 240 L	3 387	812 880	31,6%
Bacs pro 240 L	143	34 320	1,3%
Bacs ménages 360 L	654	235 440	9,1%
Bacs pro 360 L	764	275 040	10,7%
TOTAL	15 094	2 575 200	100%

Le RESTE est également collecté en colonnes enterrées en centre ville dans les communes suivantes : Montaren St Médiérs, St Maximin, St Siffret, St Quentin la Poterie et Uzès.

◆ Fréquence de collecte

Les ménages sont collectés en C1¹ sur tout le territoire. Les collectifs, les professionnels de bouche et les cantines scolaires sont collectés en C3.

1.2.2. Organisation de la collecte sélective

◆ Modes de collecte

Le mode de collecte choisi par le SICTOMU pour la collecte sélective du verre, des papiers- cartonnettes et des emballages ménagers est **l'apport volontaire**. L'ensemble de la population est concerné, soit 28 742 habitants (d'après le recensement de 1999 et les recensements complémentaires).

◆ Fréquence de collecte et données

Matériaux	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Verre	C1	C2	C3
Journaux / Papiers / Cartons	C1	C2	C3
Emballages	C1	C2	C3

Basse saison : novembre à mars - Moyenne saison : avril, mai septembre et octobre - Haute saison : juin à août

◆ Quantité collectée

Matériaux	2006	2007	Évolution
Journaux/papiers/cartons	1 107	1 138	+ 3%
Verre	1 229	1 334	+ 9%
Emballage	443	491	+ 11%
TOTAL	2 779	2 963	+ 7%

• C1 : une collecte par semaine ; C2 : 2 collectes par semaine ; C3 : 3 collectes par semaine, etc.

◆ Répartition du nombre de points de tri dans les communes

COMMUNE	Colonnes aériennes			Colonnes enterrées			Total Col.	Pts. De tri	Population
	EMBALLAGES	PAPIERS	VERRE	EMBALLAGES	PAPIERS	VERRE			
Aigaliers	2	2	2	-	-	-	6	1	390
Argilliers	1	1	1	-	-	-	3	1	194
Arpaillargues & Aureilhac	3	2	2	-	-	-	7	2	799
Bastide d'Engras (la)	1	1	1	-	-	-	3	1	192
Belvezet	2	2	2	-	-	-	6	2	211
Bruguière (la)	1	1	1	-	-	-	3	1	184
Castillon du Gard	5	4	4	-	-	-	13	4	1 005
Collias	3	3	3	-	-	-	9	3	852
Flaux	2	1	1	-	-	-	4	1	270
Foissac	2	2	2	-	-	-	6	1	338
Fons sur Lussan	1	1	1	-	-	-	3	1	175
Fontarèches	1	1	1	-	-	-	3	1	194
Fournès	6	5	6	-	-	-	17	6	755
La Capelle et Masmolène	2	2	2	-	-	-	6	2	375
Lussan	4	4	4	-	-	-	12	3	408
Montaren et St Médiars	5	5	5	2	2	2	21	7	1 262
Pougnadoresse	1	1	1	-	-	-	3	1	165
Pouzilhac	2	2	2	-	-	-	6	2	438
Remoulins	7	7	7	-	-	-	21	7	2 017
St Bonnet du Gard	5	5	5	-	-	-	15	4	675
St Hilaire d'Ozilhan	3	3	3	-	-	-	9	2	650
St Hippolyte de Montaigu	2	2	1	-	-	-	5	1	118
St Laurent la Vernède	3	3	3	-	-	-	9	3	600
St Maximin	4	4	4	-	-	-	12	3	640
St Quentin la Poterie	3	3	3	3	3	3	18	6	2 784
St Siffret	4	4	4	-	-	-	12	3	915
St Victor des Oules	1	1	1	-	-	-	3	1	219
Sanilhac Sagriès	4	4	4	-	-	-	12	3	835
Serviers & Labaume	3	3	3	-	-	-	9	3	359
Uzès	16	17	22	8	8	8	79	30	8 386
Vallabrix	2	2	2	-	-	-	6	2	344
Vallérargues	1	1	1	-	-	-	3	1	115
Valliguières	2	2	2	-	-	-	6	2	374
Vers Pont du Gard	7	8	8	-	-	-	23	8	1 504
TOTAL	111	109	114	13	13	13	373	119	28 742

∞ Nombre d'habitants / point de Tri

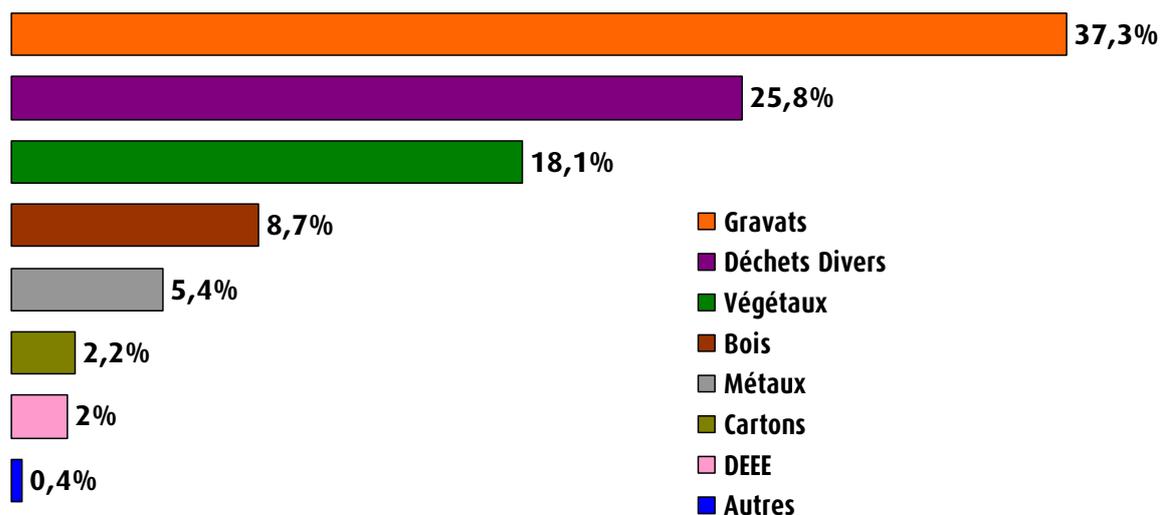
1.2.3. Déchetteries et collecte des encombrants

♦ Tonnage réceptionné sur les 3 déchetteries

Matériaux	Quantité collectée et traitée (t)		
	2006	2007	Evolution
Bois	767	864	13%
Cartons	245	222	-9%
Déchets Divers	2 090	2 553	22%
Végétaux	1 726	1 785	3%
Gravats	3 013	3 690	22%
Métaux	593	532	-10%
DMS (1)	21	20	-2%
Piles	3	4	50%
Batteries	9	6	-22%
DEEE (2)	62	195	215%
Huiles	13	12	-2%
TOTAL	8 541	9 882	16%

(1) Déchets Ménagers Spéciaux - (2) Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

♦ Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries par nature de déchets en 2007



Autres : DMS, piles, batteries, bouchons, huiles

♦ Fréquentation des déchetteries par les Usagers Ménagers et les Usagers Non ménagers (UNM)



◆ **Zone d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU**

Le SICTOMU gère directement les déchetteries intercommunales situées à Uzès, Fournès et Lussan.
La provenance des passages dans les déchetteries est représentée dans le tableau ci-après.

COMMUNES	DECH. UZES	DECH. FOURNES	DECH. LUSSAN	TOTAL	Ratio (2)
	N.P.U.C (1)	N.P.U.C	N.P.U.C	N.P.U.C	
Aigaliers ∞	184	-	-	184	0,4
Argilliers	424	4	-	428	2,1
Arpaillargues & Aureilhac	1 325	1	6	1 332	1,3
Bastide d'Engras (la) ∞	-	-	-	-	-
Belvezet	197	-	142	339	1,2
Bruguière (la) ∞	52	-	11	63	0,3
Castillon du Gard	555	1 164	-	1 719	1,6
Collias	1 633	2	-	1 635	1,6
Flaux	433	-	23	456	1,4
Foissac ∞	11	-	-	11	0,0
Fons sur Lussan	5	-	1 064	1 069	4,4
Fontarèches	-	-	-	-	-
Fournès ∞	36	2 186	-	2 222	2,8
La Capelle et Masmolène	226	-	-	226	0,5
Lussan	9	-	2 308	2 317	4,0
Montaren et St Médiars	2 307	16	5	2 328	1,7
Pougnadoresse ∞	9	-	-	9	-
Pouzilhac ∞	-	-	-	-	-
Remoulins	217	2 927	-	3 144	1,5
St Bonnet du Gard	81	639	-	720	0,9
St Hilaire d'Ozilhan	101	1 486	-	1 587	2,2
St Hippolyte de Montaigu	389	-	-	389	2,7
St Laurent la Vernède ∞	-	-	-	-	-
St Maximin	2 498	-	-	2 498	3,5
St Quentin la Poterie	3 642	6	5	3 653	1,3
St Siffret	2 362	4	12	2 378	2,1
St Victor des Oules	363	8	-	371	1,5
Sanilhac Sagriès	1 333	-	-	1 333	1,5
Serviers & Labaume	434	-	-	434	1,1
Uzès	11 908	9	27	11 944	1,4
Vallabrix	386	-	-	386	1,0
Vallérargues	9	-	406	415	3,0
Valliguières	100	221	-	321	0,8
Vers Pont du Gard	1 974	228	-	2 202	1,3
Montfrin ⁽³⁾	24	3 356	-	3 380	1,1
TOTAL	33 227	12 257	4 009	49 493	

(1) N.P.U.C : Nombre de passages d'usagers de cette commune / (2) Ratio : N.P.U.C / nombre d'habitants de cette commune / (3) Montfrin : en convention avec le SICTOMU / ∞ : Les usagers de ces communes sont supposés utiliser les déchetteries sous convention avec le SICTOMU (SIVU de Choudeyrague à Garrigues Ste Eulalie, Saint Marcel de Careiret et Connaux).

◆ **Communes hors de la zone d'influence des 3 déchetteries du SICTOMU desservies par une déchetterie**

Les habitants situés hors de la zone d'influence des déchetteries intercommunales du SICTOMU ont accès à une déchetterie gérée par une autre collectivité, grâce à des conventions établies entre les collectivités concernées et le SICTOMU. Le SICTOMU participe aux frais généraux de ces déchetteries, au prorata du nombre d'habitants concernés.

🔗 **Déchetterie du syndicat Garrigues actives à Saint Marcel de Careiret :**

Commune	nb de passages 2006	% passages 2006	nb de passages 2007	% passages 2007	Evolution
La Bastide d'Engras	426	4%	488	4,8%	+14,6%
La Bruquière	476	5%	441	4,3%	-7,4%
Fontarèches	555	6%	640	6,3%	+15,3%
Pougnadoresse	270	3%	285	2,8%	+5,6%
St Laurent la Vernède	1673	17%	1 809	17,7%	+8,1%
TOTAL	3 400	35%	3 663	35,9%	+7,7%

🔗 **Déchetterie de Connaux :**

La commune de Pouzilhac est concernée (aucune donnée disponible).

🔗 **Déchetterie du SIVU de Choudeyrague à Garrigues Saint Eulalie :**

Commune	nb de passages 2006	% passages 2006	nb de passages 2007	% passages 2007	Evolution
Aigaliers	181	2%	210	2,1%	+16%
Foissac	589	6%	613	6,1%	+4,1%
TOTAL	770	8%	823	8,2%	+6,9%

◆ **Communes hors de la zone d'influence, desservies par une collecte des encombrants**

Dans un souci d'égalité du service public pour tous les habitants des communes du territoire, un service de collecte des encombrants en porte à porte est organisé dans les communes éloignées d'une déchetterie. La fréquence est mensuelle sauf de mai à septembre où il n'y a pas eu de collecte.

Les communes de Flaux, La Capelle et Masmolène, Saint Quentin la Poterie, Saint Hippolyte de Montaigu, Saint Victor des Oules et Vallabrix sont concernées par la collecte des encombrants.

1.2.4. Prévention des déchets / réduction des flux

◆ Les déchets piquants

Une collecte des déchets piquants a été mise en place auprès des 10 pharmacies du SICTOMU. Elle permet de collecter les seringues et autres déchets piquants qui présentent des risques sanitaires pour le personnel de collecte.

En 2007, 664 contenants ont été livrés aux pharmacies [434 de 1,5 litres, 230 de 5 litres] et 574 contenants ont été collectés et traités dans une filière adaptée [388 de 1,5 litres, 186 de 5 litres].

Entre 2007 et 2006, le nombre d'emballages incinérés a augmenté de 17% pour les conteneurs plastiques de 1,5 litres et de 4% pour ceux ayant une capacité de 5 litres.

◆ Les piles et batteries usagées

Afin d'améliorer la qualité du RESTE et de respecter la filière de traitement, une collecte de piles et de batteries usagées a été mise en place sur le territoire. 61 collecteurs de piles de deux formats (un grand et un petit modèle) ont été installés dans 59 points de collecte : mairies, établissements scolaires et commerces intéressés.

Ce dispositif de collecte complémentaire des apports en déchetterie a été instauré en avril 2007 et a permis de récolter 750 Kg de piles et batteries usagées supplémentaires.

◆ Les bouchons

Une collecte des bouchons organisée par l'association le Lion's Club d'Uzès est relayée par le SICTOMU par l'intermédiaire de la déchetterie à Uzès.

En 2008, cette collecte a permis la valorisation de 2 tonnes de bouchons.

◆ Les cartouches d'encre

Une collecte des cartouches d'encre d'imprimante (jets d'encre et laser) est en place au siège du SICTOMU ainsi qu'à la déchetterie à Uzès depuis le début de l'année 2004. Elle s'est étendue aux déchetteries de Fournès et de Lussan depuis juin 2007. Elle a permis la collecte de 868 cartouches (soit 15 fois plus qu'en 2006).

◆ Le compostage domestique

- Une démarche engagée depuis 2002

Engagé dans une démarche de valorisation maximale des déchets ménagers produits sur son territoire, le SICTOMU a mis en œuvre, depuis 2002, des actions pour assurer la collecte sélective et le compostage individuel.

Le compostage individuel permet la valorisation des déchets organiques, avec une économie maximale sur la collecte et le traitement. Mais cette pratique ne peut être encouragée qu'auprès des foyers possédant un jardin.

Le SICTOMU a fait le choix de mettre à disposition 2 modèles de composteurs, l'un en bois d'un volume de 575 l, traité en autoclave, l'autre en plastique recyclé d'un volume de 325 litres.

Chaque usager possédant un composteur a reçu des fiches de suivi et de conseils liées à la pratique de l'art du compostage. Ces documents de communication permettent d'assurer un suivi de la qualité du compost.

- Le SICTOMU, opération exemplaire de l'ADEME

L'ADEME a lancé en 2007 un plan national de soutien au compostage domestique (PNSCD). Dans ce cadre, le SICTOMU a été sélectionné pour faire partie des 40 opérations exemplaires de ce plan.

Cette participation a un double objectif : d'une part, la démarche du SICTOMU sert de base à la construction de fiches pratiques à l'attention des collectivités qui souhaiteraient lancer une opération de promotion du compostage domestique (types de composteurs distribués, modalités de mises à disposition des usagers, suivi et accompagnement, documents de communication).

D'autre part, le SICTOMU bénéficiera d'une étude réalisée en 2008 par un cabinet sur un panel de sa population pour obtenir des informations plus détaillées quant aux pratiques adoptées sur son territoire : utilisation du compost, quantités détournées, attentes des usagers,...

- Le bilan en 2007

C'est ainsi qu'entre 2002 et 2007, 1906 foyers se sont portés volontaires (contre une participation financière) pour obtenir un composteur, portant le taux d'équipement à 14.2% sur le territoire.

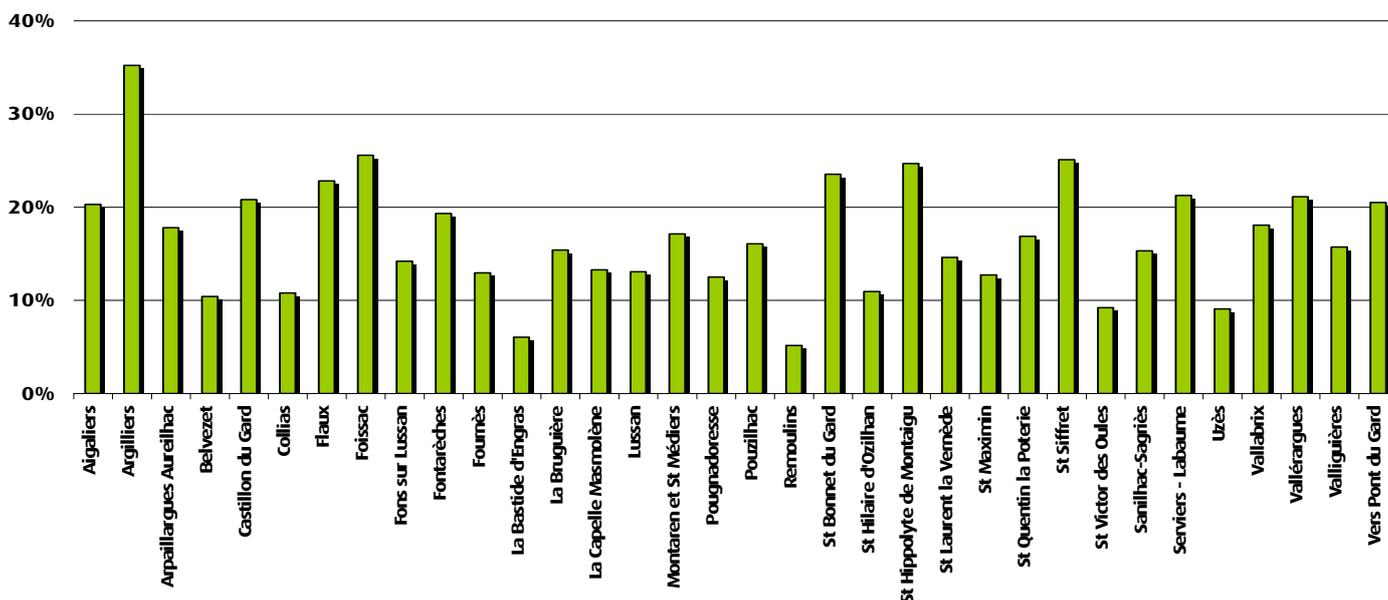
Le tableau ci-après indique le nombre et le type de composteurs pour chaque commune.

En 2007, 106 composteurs bois et 37 composteurs plastiques ont été livrés.

🌿 Nombre et types de composteurs par commune

COMMUNE	2002		2003			2004		2005		2006		2007		TOTAL
	Bois 575	Plast.	Bois 575	Bois 365	Plast.	Bois 575	Plast.	Bois 575	Plast.	Bois 575	Plast.	bois 575	Plast.	
Aigaliers	-	-	16	8	2	2	-	1	-	16	4	1	-	50
Argilliers	9	7	-	-	-	-	-	2	-	6	4	1	1	29
Arpaillargues & Aureilhac	33	18	1	-	-	5	2	1	1	12	4	4	-	81
Belvezet	-	-	-	-	-	4	-	3	-	4	2	-	1	14
Castillon du Gard	-	-	33	22	7	5	-	2	3	21	5	3	1	102
Collias	18	10	1	1	-	6	-	1	1	6	5	7	1	58
Flaux	10	5	-	-	-	3	-	-	-	4	1	9	2	34
Foissac	13	3	-	-	1	3	-	3	-	5	2	2	1	33
Fons sur Lussan	8	3	-	-	-	2	-	-	-	3	2	4	-	22
Fontarèches	-	-	-	-	-	1	-	-	-	8	4	2	2	17
Fournès	-	-	9	13	5	1	-	2	-	4	5	1	-	40
La Bastide d'Engras	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	2	-	-	6
La Bruquière	-	-	8	3	2	-	-	-	-	7	-	2	3	25
La Capelle Masmolène	-	-	8	3	7	-	-	-	-	6	-	3	1	25
Lussan	-	-	9	8	8	1	-	-	-	16	4	1	1	48
Montaren et St Médières	35	26	-	-	3	8	2	-	-	12	10	2	-	98
Pougnadoresse	-	-	6	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	12
Pouzilhac	11	8	-	-	-	1	2	3	-	4	5	1	1	36
Remoulins	-	-	8	3	8	1	1	1	-	22	13	1	2	60
St Bonnet du Gard	10	19	2	1	-	3	-	-	-	14	5	5	2	61
St Hilaire d'Ozilhan	-	-	5	16	1	-	2	1	-	5	5	2	-	37
St Hippolyte de Montaigu	-	-	-	-	-	1	3	-	-	10	5	1	-	20
St Laurent la Vernède	-	-	33	6	4	8	1	1	-	12	4	2	2	73
St Maximin	15	17	-	-	2	3	-	-	-	13	1	2	-	53
St Quentin la Poterie	54	19	6	8	4	9	6	3	-	52	16	10	2	189
St Siffret	-	-	40	14	17	11	5	1	-	31	7	8	-	134
St Victor des Oules	-	-	-	1	-	-	1	1	-	4	-	4	1	12
Sanilhac-Sagriès	24	14	-	-	2	1	-	1	-	14	4	1	1	62
Serviers - Labaume	15	5	7	3	3	-	-	-	1	10	1	-	-	45
Uzès	85	48	6	13	9	18	9	8	7	98	31	20	10	362
Vallabrix	-	-	8	4	5	1	-	-	-	5	-	3	-	26
Vallérargues	-	-	4	2	6	-	-	-	-	2	-	1	1	16
Valliguières	-	-	13	3	2	2	1	1	-	9	-	-	-	31
Vers Pont du Gard	-	-	34	24	17	3	-	1	-	18	14	3	1	115
TOTAL	340	202	257	161	116	103	35	37	13	457	165	106	37	2026

🌿 Représentation du taux d'équipement des foyers en composteurs individuels par commune :



1.3. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

1.3.1. Redevance spéciale

◆ Définition et cadre légal

Les communes ou leurs groupements sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers mais également des déchets non ménagers qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

La collectivité est donc libre de fixer ses obligations légales (caractéristiques et quantités des déchets, définitions des sujétions techniques particulières) qu'elle assurera dans le cadre du service public d'élimination.

La loi du 13 juillet 1992 qui fixe le cadre réglementaire de la gestion des déchets, rend obligatoire depuis le 1er janvier 1993, pour les collectivités n'ayant pas institué la redevance générale (REOM), l'instauration de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Cette redevance spéciale correspond au paiement, par les producteurs de déchets non ménagers (artisanat, commerces, activités tertiaires, établissements publics), de la prestation de collecte et de traitement en fonction du service rendu.

Dans le cadre de l'évolution de la politique de gestion des déchets orientée vers l'optimisation du service de collecte et la maîtrise des coûts de gestion, le SICTOMU a choisi d'instaurer la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers.

Ainsi, le 16 décembre 2003, le Comité Syndical du SICTOMU a voté l'instauration de la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2004.

◆ Les modalités de mise en œuvre

Par délibération du 20/12/2005, le Comité Syndical modifie le champ d'application de la redevance spéciale. Ainsi, depuis le 1er janvier 2006 la redevance spéciale concerne toutes les activités et se décline en fonction du mode de collecte :

❖ Activités équipées de bac(s) individuel(s) :

La base de la tarification de cette redevance spéciale a été établie par délibération du SICTOMU, à partir du coût annuel d'élimination au litre de déchets (collectés et traités) fixé à 0,036 € pour l'année 2007.

La tarification comprend :

- Le coût d'élimination = coût annuel d'élimination au litre X volume moyen annuel estimé. (Volume calculé en fonction du volume de conteneurs mis en place et de la fréquence de collecte).
- Le coût de location/maintenance = 0,07€ par litre de bac et par an

❖ Activités situées en zones de colonnes enterrées :

La facturation est forfaitaire. Le forfait annuel est basé sur le volume moyen produit par catégorie d'activité et la surface d'exploitation de l'activité, selon le tableau ci-dessous :

	Activités				
	Alimentaire		Autres commerces de détail, réparations et services personnels	Artisans, commerces d'antiquités et brocantes, services à dominante administrative	
	Restauration	Métiers de bouche		Plus de 5 salariés	Moins de 5 salariés
Volume annuel moyen	26 000 litres	15 600 litres	7 800 litres	< 5 200 litres	< 1 040 litres
Base forfaitaire €/an	936	561,6	280,8	187,5	37,44
Forfait pondéré €/an	936 x Sp /Smed	561,6 x Sp /Smed	280,8x Sp /Smed	187,5 x Sp /Smed	37,44 x Sp /Smed
Abattement déchetterie	Déduction du montant facturé annuellement en déchetterie jusqu'à hauteur de 10 % du montant de redevance				

Sp : surface pondérée totale de l'établissement. Elle prend en compte la surface intérieure et la moitié de la surface extérieure (6 mois d'utilisation). Smed : surface médiane (valeur qui sépare en 2 effectifs égaux l'ensemble des surfaces de la catégorie). La base forfaitaire correspond au coût d'élimination du volume annuel moyen, sur la base du coût au litre d'élimination fixé à 0,036 euros.

◆ Les redevables de l'année 2007

Les établissements soumis à la redevance spéciale pour l'utilisation des services de collecte du SICTOMU pour l'année 2007 se répartissent de la façon suivante :

- 7 campings,
- 230 producteurs équipés de bacs individuels dont 50 gros producteurs (>600L en place) et 2 marchés publics,
- 337 producteurs situés en zone de colonne enterrée et soumis au forfait.

◆ **La redevance spéciale représente pour l'année 2007 un montant de 343 130,21 €** (soit une baisse de 16,8% par rapport à 2006).

La part des déchets non ménagers estimée :

Services	Quantité (t)	Quantité totale (t)	Ratio (%)
RESTE	1 960,7	7 840,1	25
Déchetteries	640,6	9 882,2	6,5
TOTAL	2 601,3	17 722,3	14,7

1.3.2. Collectes spécifiques

◆ Les cartons d'emballages

Considérant les volumes importants de cartons d'emballages issus des activités commerciales, le SICTOMU a décidé de mettre en place des collectes spécifiques hebdomadaires, dans les centres ville.

Ces collectes existent depuis 2005 à Uzès et St Quentin la Poterie. En 2006, une autre tournée a été mise en place à Remoulins et Vers Pont du Gard.

Les cartons d'emballages sont collectés 2 fois par semaine à Uzès (mardi et vendredi) et 1 fois sur les communes de St Quentin la Poterie (vendredi), Remoulins (samedi) et Vers Pont du Gard (samedi).

◆ Le verre des restaurateurs, cafetiers

Une collecte spécifique du verre est assurée deux fois par semaine (lundi et vendredi), pour toutes les activités de restauration et débits de boissons du centre ville d'Uzès.

Ces collectes permettent de valoriser une part importante de cartons et de verres

◆ Résultats moyens de collecte

Matériaux	Fréquence de collecte	Distance parcourue	Temps moyen de collecte
Verre	C2	20 Km	1h00
Carton Uzès / St Quentin la Poterie	C2 / C1	30 Km	2h25
Carton Remoulins et Vers Pont du Gard	C1	35 Km	1h30

◆ Evolution des collectes auprès des commerçants

Type de déchet	Quantité collectée et traitée (t)		
	2006	2007	Evolution
RESTE	163	193,28	+18,6%
Déchetteries	174	120,56	-31%
Total	337	313,87	-7%

Les données 2006 et 2007 sont peu fiables et pourraient être erronées.

1.4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

1.4.1. Quai de transfert à Argilliers

Depuis le 1er janvier 2007, l'exploitation du quai de transfert est gérée par le SICTOMU et non plus par le syndicat de traitement.

Ce quai permet d'accueillir l'ensemble des déchets collectés par le SICTOMU (à savoir : RESTE, verre, emballages, papier, et les cartons provenant des professionnels) et les services municipaux des mairies qui en ont fait la demande.

Un gardien assure la gestion de ce quai. Un système de double pesée est mis en place.

1.4.2. Modalités d'exploitation du service d'élimination

	REGIE	Délégation	Titulaire du marché
COLLECTE	RESTE	X	
	Verre	X	
	PJRCM	X	
	Emballages	X	
	Encombrants	X	
	Cartons	X	
	Bois	X	
	Végétaux	X	
	Gravats	X	
	DMS	X	
	DEEE	X	
Métaux	X		
TRAITEMENT	Transport verre	SRE	
	Transport RESTE	SRE	Delta Recyclage
	Transport déchetterie	SRE	SITA
	Stockage Encombrants	SRE	SITA
	Valorisation Verre	SRE	Verreries du Languedoc
	Tri PJRCM	SRE	Ecoval 30
	Tri Emballages	SRE	Ecoval 30
	Valorisation métaux	SRE	GDE
	Valorisation cartons	SRE	Ecoval 30
	Valorisation bois	SRE	SITA
	Valorisation Végétaux	SRE	Ecoval 30
	Valorisation gravats	SRE	BIOCAMA
	Incinération DMS	SRE	Solamat-Merex
	Transport DEEE	SRE	Varray-Parisi
	Déchets piquants	PACADEM	NOVERGIE

1.4.3. Nature des traitements et valorisation

Unité de Traitement	Déchets traités	Techniques utilisées	Lieux
Centre de tri	Papiers, journaux Cartons Emballages	Valorisation matière = recyclage	ECOVAL - Beaucaire (30)
CET de classe 2	Déchets divers	Stockage	SITA - Entraigues (84)
Centre de compostage	Végétaux RESTE	Compostage	ECOVAL - Beaucaire (30) Refus SITA Bellegarde (30) ou Entraigues (84)
Installation de traitement des déchets spéciaux	DMS Déchets piquants	Incinération avec récupération d'énergie	SOLAMAT - Fos sur mer (13) NOVERGIE - Vedène (84)
Installation de traitement	Verre Gravats Métaux Bois DEEE Batteries Piles	Valorisation matière	Verrerie du Languedoc - Vergèze (30) BIOCAMA - Garons (30) GDE - Aubord (30) SITA Sud - Marguerittes (30) VARRAY PARISIS - Montpellier (34) GDE - Aubord (30) ACOR Environnement - Cestas (33)

1.5. Données techniques

1.5.1. Mesures de prévention

1.5.1.1. Les règles d'hygiène et de sécurité

◆ Equipements de Protection Individuelle

- Les agents chargés de la collecte du RESTE et des colonnes d'apport volontaire sont sensibilisés et formés régulièrement à l'importance du respect des consignes de sécurité.
- Des Equipements de Protection Individuelle, c'est-à-dire des vêtements spécifiques destinés à les identifier de loin (de couleur voyante et avec des bandes réfléchissantes), leur ont été fournis. Ces vêtements doivent être portés en permanence.

◆ ACMO

Le SICTOMU a nommé un Agent Chargé d'assister et de conseiller l'autorité territoriale dans la Mise en Oeuvre de la prévention (ACMO) le 2 avril 2004.

Sa mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, auprès de laquelle il est placé, dans la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité pour :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

◆ Création de procédures métiers destinées à améliorer la prévention des risques professionnels

Dans le cadre de l'élaboration de la démarche qualité, des procédures et instructions de travail applicables aux chauffeurs et aux ripeurs ont été élaborées. Ces documents identifient les risques professionnels associés aux différents métiers et les mesures de prévention mises en oeuvre. Une mise à jour du document unique a également été faite.

1.5.1.2. Les formations

Des stages de formation intégrant les spécificités des risques et des moyens de prévention liés à la nature de l'activité de collecte du RESTE ont été proposés aux agents du SICTOMU. La prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et les formations de recyclage SST ont par ailleurs été conduites.

1.5.1.3. Mises aux normes des équipements de collecte

Dans le cadre de l'évolution de la réglementation des équipements de collecte, les bennes de RESTE sont mises en conformité. Des caméras, des cellules photoélectriques et des capteurs sont installés afin d'assurer la sécurité des agents de collecte.

1.5.2. Actions de communication

En 2007, l'ensemble du dispositif de communication habituel a été maintenu (animations scolaires, Tri&Co, Lettre du SICTOMU, site Internet) et complété (visites de sites par les usagers, pack nouvel arrivant, suivi des erreurs de tri...).

1.5.2.1. Sensibilisation des usagers ménagers

Principaux acteurs et destinataires du service, plusieurs actions ont été menées vers cette cible :

→ **Diffusion de la Lettre du SICTOMU**, lettre d'information publiée tous les six mois et envoyée depuis 2006 sous pli nominatif pour accroître son taux de pénétration dans les foyers et donc son impact. La Lettre du SICTOMU est semestrielle ; 2 numéros sont donc parus en 2007 et ont été envoyés à plus de 15000 foyers.

Montant des subventions perçues pour ce support de communication :
Le Conseil Général du Gard : 1 296 €

→ **3ème édition du festival Tri&Co**, festival éco-culturel itinérant ayant pour objectif de sensibiliser les usagers au tri des déchets et au développement durable en général par le biais d'une approche artistique des déchets (sculpture, théâtre, musique, conférence, projection). Les nouveautés de la troisième édition résident dans le parrainage de l'événement par Nicolas Vanier, dans la mise en place d'ateliers de relookage de vieux objets d'une conférence et l'organisation de 2 jeux-concours (concours d'affiches et jeux-concours). La projection, la conférence et la remise de labels ont été reconduites sur le thème « l'empreinte écologique de la gestion des déchets ». Les programmes ont été envoyés à tous les foyers lors de l'envoi de la Lettre du SICTOMU en avril.

Cette édition s'est déroulée du 5 au 30 juin, sur les communes d' Arpaillargues-Aureilhac, Flaux, Remoulins et Belvezet. Près de 1000 personnes ont assisté aux différents événements.

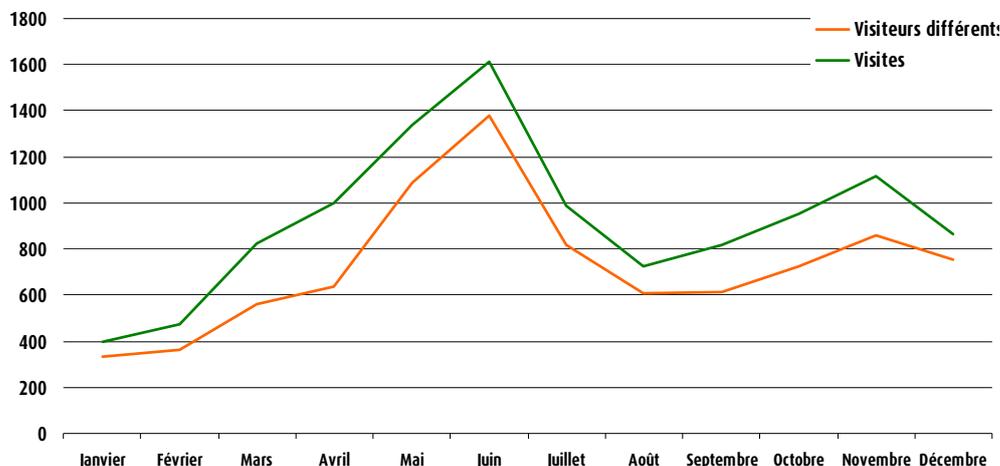
Montant des subventions perçues pour ces actions de communication :

- Le Conseil Général du Gard : 4275.10€
 - L'ADEME : 3383.82€
- La communauté de communes du Grand Lussan : 400€
- La communauté de communes du Pont du Gard : 1206€

→ **Site Internet du SICTOMU www.sictomu.org**, mis en ligne en 2006 : présentation du SICTOMU, cadre général de la gestion des déchets, consignes de tri, prévention déchets, compostage individuel, déchets d'activités professionnelles, divers formulaires, moteur de recherche « où je jette... ». La fréquentation a atteint les 1200 visiteurs différents au mois de juin, grâce à la possibilité de voter pour son affiche préférée dans le cadre du concours d'affiches de Tri&Co. Connexions sur l'année :

Connexions sur l'année :

Mois	Visiteurs différents	Visites
Janvier	331	400
Février	360	472
Mars	561	826
Avril	635	1001
Mai	1085	1336
Juin	1382	1615
Juillet	818	986
Août	609	723
Septembre	611	816
Octobre	724	953
Novembre	860	1116
Décembre	751	863
TOTAL	8727	11107



→ **Signature du partenariat sur les bouteilles et flacons plastique** : dans le cadre de la Semaine du Développement Durable, du 1er au 7 avril 2007. Le SICTOMU a conclu un partenariat avec 2 associations humanitaires (les Amis des Enfants du Monde - AEM - et la Croix Rouge) sur la collecte des bouteilles et flacons plastique : pour chaque tonne collectée entre le 1er avril 2007 et le 30 mars 2008, 15euros seraient reversés à chaque association. Ces sommes permettront de financer des projets précis pour chacune des associations (réseau d'assainissement dans une école du Guatemala pour les AEM et Mallette aux Jeunes Mariés pour la Croix-Rouge). Ce partenariat souligne le lien entre les dimensions écologiques, économiques et solidaires du recyclage.

→ **Opération « Récup Grenier »** dans le cadre de la Semaine de la réduction des déchets du 3 au 11 novembre 2007. En partenariat avec l'Ademe, le SICTOMU a mis en place cette opération le samedi 10 novembre devant la déchetterie à Uzès. Le principe : tout ce que l'on jette n'est pas forcément un déchet. Ainsi, les usagers venus jeter des objets en déchetterie pouvaient les laisser à disposition d'autres personnes potentiellement intéressés, en les déposant sur l'aire réservée devant la déchetterie. Un tri était effectué auparavant par les agents du SICTOMU. L'ensemble des échanges a eu lieu sur la seule journée du samedi : 190 objets ont été déposés et 120 ont été remportés (textile, meubles, vélos, matériel électrique,...).

→ **Habillage d'une mini-benne** avec des visuels promouvant la collecte sélective.

→ **Mise en place de panneaux** sur les flancs d'un camion grue, avec les visuels de l'affiche gagnante du concours de Tri&Co.

→ **Exposition** dans les communes volontaires pendant une semaine de vitrines et de panneaux informatifs sur le tri et le recyclage. Exposition réalisée par Sud Rhône Environnement et mise à disposition gracieusement auprès du SICTOMU. 9 communes en ont bénéficié en 2007.

→ Suite à la mise en place de la collecte en bacs individuels du RESTE, une **communication ciblée** a été mise en place :

- Courrier nominatif envoyé à domicile lorsque des anomalies sont constatées lors de la collecte (erreurs de tri, bac qui déborde, présence d'encombrants). Si l'anomalie se répète, un courrier de rappel est envoyé ; si elle se répète une nouvelle fois, l'ambassadeur du tri se déplace à domicile.
- Apposition d'un scotch « déchets non triés, bac non collecté » lorsque les erreurs, trop importantes, empêche la collecte du bac.

Entre septembre et décembre 2007, 255 courriers ont été adressés

→ **Visites du centre de valorisation des déchets de Beaucaire** : une demi-journée de visite était destinée aux élus et à la presse locale. Trois demi-journées étaient destinées aux usagers du SICTOMU. Les cars étaient affrétés par le SICTOMU et le déplacement entièrement pris en charge.

→ **Création d'un pack nouvel arrivant**, contenant dans une chemise l'ensemble des documents de communication (Lettre du SICTOMU, mémo du tri, planning de collecte, guide déchetterie, fiche compostage) et d'un sac de pré-collecte. Trois réunions ont été organisées avec les secrétaires de Mairies des 3 Communautés de Communes pour leur présenter cet outil à distribuer aux nouveaux arrivants.

→ **La mise en place de la collecte des piles** usagées chez les professionnels, les Mairies et les écoles volontaires a été accompagnée d'une campagne de communication complète : affiche, dépliant recensant l'ensemble des points de collecte, adhésifs pour vitrines pour signaler les points de collecte et cube à pile (petite boîte pour stocker les piles avant de les déposer dans un collecteur).

Montant des subventions perçues pour l'ensemble de ces actions de communication :

- Le Conseil Général du Gard : CG30 : 6140.80€
- Adelphe : 15370 euros

1.5.2.2. Sensibilisation du public scolaire

Le public scolaire (élèves et enseignants) a été sensibilisé à travers plusieurs actions, pendant les années scolaires 2006-2007 et 2007-2008 :

- interventions en classe (en principe : 3 demies journées par classe, sur le thème du tri, du recyclage, de la protection de l'environnement et de l'éco-citoyenneté, en fonction des niveaux. Programme modifiable également selon la demande des enseignants)
- compostage individuel au sein des écoles
- visite de sites (centre de valorisation des déchets à Beaucaire)

♦ Interventions en milieu scolaire en 2007

Collias	Maternelle à CM2	75 élèves
Castillon du Gard	Maison Familiale et Rurale	25 élèves
Uzès (Ste Anne)	CE2 à CM2	325 élèves
Remoulins	Classes de 4ème	42 élèves
Saint Bonnet du Gard	CE1 - CE2	22 élèves
Saint Maximin	CP - CE1	19 élèves
TOTAL		508 élèves

1.5.2.3. Sensibilisation des usagers non ménagers

Les actions de communication destinées aux usagers non ménagers ont porté sur :

→ **La reconduction des labels Tri&Co**, décernés pendant le festival, pour les usagers non ménagers participant activement à la collecte sélective.

→ **La parution d'un rédactionnel dans la presse locale** pour rappeler les consignes de tri et les services aux professionnels du SICTOMU.

1.5.2.4. Bilan Financier

L'ensemble des actions de communication mené en 2007 a représenté un investissement initial de 52 260€ qui, après déduction des soutiens et subventions, a représenté une charge nette de 20190€ pour le SICTOMU, soit une dépense de 0.70 € par habitant.

1.5.3. Propreté & nettoyage

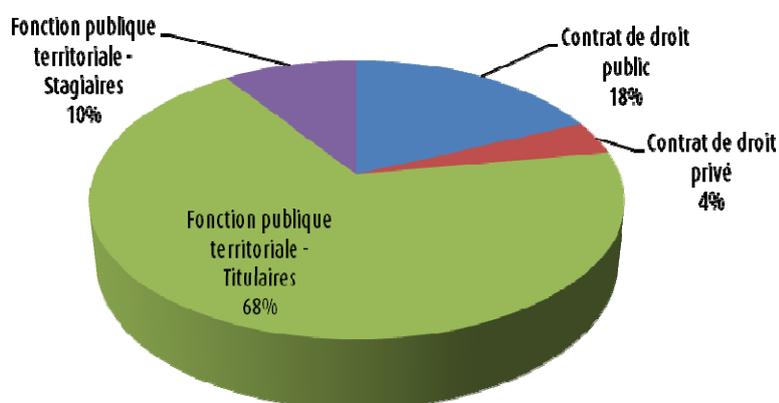
Une équipe est dédiée notamment à l'entretien et au nettoyage de l'ensemble des colonnes aériennes et enterrées du SICTOMU.

	Nombre	Actions sur les colonnes
Lavage de colonnes	987 (pour 373 colonnes)	Désinfection, suppression des tags...
Réparation de colonnes	263 (pour 373 colonnes)	Changement de certaines pièces (pédales, trappes), remplacement de la signalétique de tri (autocollants)...

1.5.4. Emplois

EMPLOIS	Nombre
Administration Générale	2
Communication	2
Direction	1
Maintenance	2
Gestion des Professionnels	1
Technique	34
Déchetteries	7
Qualité	1,5
TOTAL EQUIVALENT TEMPS PLEIN	50,5

◆ Effectif par statut



Etp : équivalent temps plein

2. BILAN FINANCIER

2.1. Dépenses du service

2.1.1. Montant global annuel

Montant du résultat de l'année 2007 (section de fonctionnement) : 3 676 347 €.

Service considéré	Quantité (t)	Coût total ⁽¹⁾	Coût / tonne
RESTE	7 840	1 614 517	205,93
Collecte sélective (inclus également la collecte et le traitement des cartons et verres provenant des professionnels ainsi que l'achat des composteurs)	3277	346 843	105,84
Déchetteries (inclus également la collecte des encombrants et le transport et le traitement des Déchets d'Activité de Soins)	9 882 ⁽²⁾	856 808	86,70
Propreté et Nettoyage		240 936	
Communication		114 552	
Administration générale		502 691	
Global	20 999	3 676 347	175,07 €/t

(1) Coût net pour l'ensemble de l'élimination des déchets produits sur le territoire.

(2) Quantités collectées par le service de déchetterie géré par le SICTOMU (à Uzès, àournès et à Lussan).

Commentaires :

- Le coût global à la tonne, tous services confondus, comprenant la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers a diminué de 3% entre 2006 et 2007.

- Le coût global du RESTE n'a pas augmenté. La baisse des coûts de fonctionnement et de collecte associés à ce service a compensé la hausse des prix de traitement.

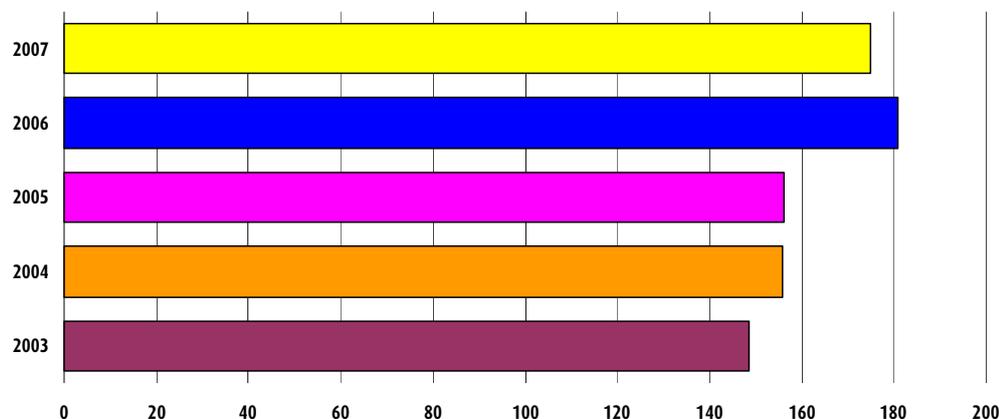
- Le coût global de la collecte sélective a augmenté de 9%. Cette évolution s'explique par une augmentation des coûts de fonctionnement et de collecte de 29% en raison de l'acquisition de nouveaux véhicules de collecte et de l'augmentation de la fréquence de collecte (évolution du tonnage collecté de 5%). Cette hausse a été atténuée par une meilleure rémunération des déchets valorisés.

Le coût global des déchetteries a diminué de 18.5%. Deux raisons expliquent cette baisse :

- le coût des DEEE n'est plus supporté par les collectivités depuis le 1er janvier 2007,
- le traitement des déchets a été facturé sur 4 trimestres en 2007 contre 5 en 2006

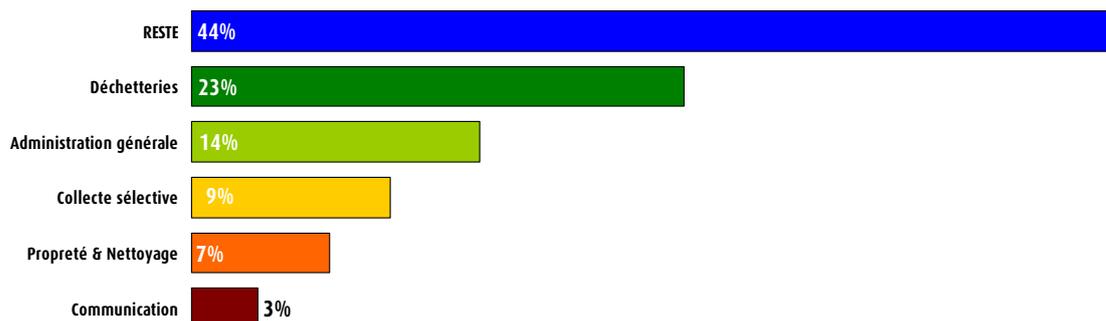
Le budget communication a augmenté de 33% suite à l'embauche d'un ambassadeur de tri en CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) d'une durée de 1 an.

♦ Evolution du coût global des déchets



Coût global du service à la tonne (€/tonne)

2.1.2. Représentation des dépenses liées aux déchets par service



2.1.3. Modalités de financement

NATURE DU FINANCEMENT DU SERVICE	2006	2007	Evolution
Paiement des professionnels en déchetterie	14 354 €	16 917 €	+18%
Redevance spéciale	412 516 €	345 756 €	-16%
Subventions	26 113 €	61 601 €	+136%
Remboursement divers	143 867 €	188 710 €	+31%
Participation des habitants (Produits de la TEOM)	2 756 413 €	2 915 655 €	+6%
TOTAL	3 353 263 €	3 528 639 €	+5%

Le coût moyen par habitant s'élève à 101,44€

L'écart de 150 000 euros, entre les dépenses (p.19) et les recettes ci-dessus provient des dépenses 2006 répercutées en 2007.

2.2. Prestations

2.2.1. Prestations de collecte et de traitement

Montant annuel des prestations d'élimination des déchets piquants confiées à une entreprise sous contrat : 5 382 € TTC

2.2.2. Prestations de transport et de traitement

La compétence de traitement, incluant également le transport des bennes depuis le quai de transfert ou les déchetteries vers les centres de traitement, des déchets ménagers et assimilés, a été déléguée au syndicat Sud Rhône Environnement (basé à Beaucaire). Les marchés de services liés aux traitements sont donc passés en son nom, la prestation est refacturée au SICTOMU en fonction du tonnage traité.

Pour l'année 2007, les coûts de transport et de traitement pour l'ensemble des déchets collectés se décomposent de la manière suivante

◆ Le RESTE (RESidus des Tris Effectués)

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t ^(∞)
RESTE	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	75,70

Le coût du traitement du RESTE, ramené à la tonne, a augmenté de 6,7%% entre 2006 et 2007. Cette augmentation s'explique par la facturation, à compter du mois de février 2007, de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur les refus de tri du RESTE ne pouvant être compostés et par l'augmentation des prix de transport.

◆ La collecte sélective

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t ^(∞)
Emballages	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	-363,19
Papiers, journaux, cartonnettes	ECOVAL 30	Beaucaire (30)	30,16
Verre (dont verre prof.)	Verrerie du Languedoc	Vergèze (30)	-24,23
Coût global Collecte sélective			-58,13

En 2007, les matériaux provenant de la collecte sélective ont été mieux rémunérés.

◆ .Les déchets réceptionnés sur les 3 déchetteries du territoire du Sictomu

Déchets	Prestataire de service	Lieux de traitement	Coût €/t ^(∞)	Evolution
Métaux	GDE	Aubord (30)	-86,45	+2%
Cartons (dont cartons prof.)	Ecoval 30	Beaucaire (30)	31,57	-14%
Encombrants	SITA	Entraigues (84)	96,25	+9%
Végétaux	Ecoval 30	Beaucaire (30)	87,94	+6%
Bois	SITA	Marquerittes (30)	70,02	+11%
Gravats	BIOCAMA	Garons (30)	19,57	+16%
DMS	SOLAMAT Merex	Rognac (13)	1021,01	+62%
DEEE	Varray-Parisi	Montpellier (34)	0	-100%
Batteries	GDE	Aubord (30)	-111,36	
Coût global déchetteries			51,52	

Le tonnage réceptionné en déchetterie a augmenté de 16% en 2007.

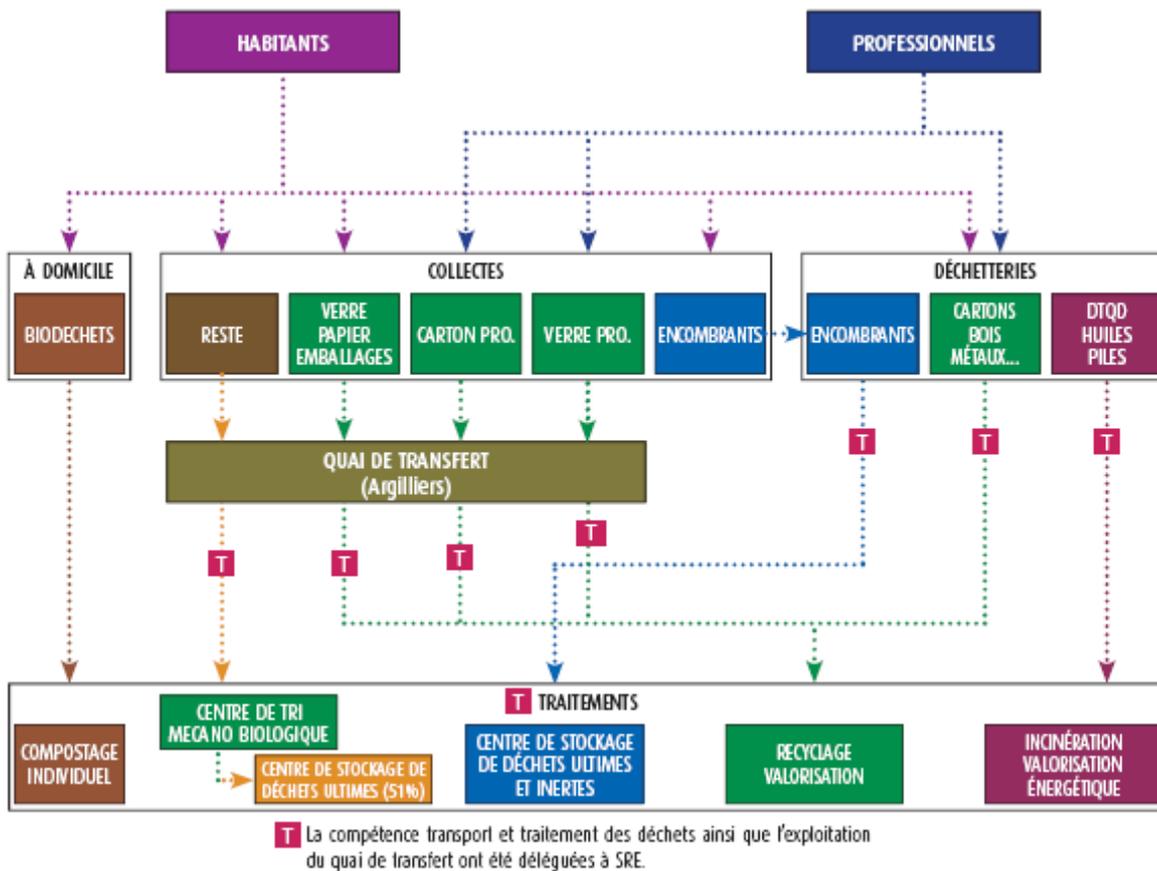
Cependant, le coût à la tonne du traitement des déchets provenant des déchetteries, tous matériaux confondus, a diminué de 1,5% entre 2006 et 2007. Cette baisse s'explique par le fait que les frais de transport et le traitement des D3E ne sont plus supportés par les collectivités depuis le 1er janvier 2007. Or, en 2006, ces coûts représentaient presque 29 000 euros. Cette « économie » compense la hausse des coûts de transport (+15%) et de traitement.

L'augmentation des coûts de traitement des DMS s'explique en partie par la baisse des subventions accordées par l'agence de l'eau.

∞ Il s'agit du coût moyen de traitement et de transport facturé par SRE 1/01/2007 au 31/12/2007

3. SYNTHÈSE

3.1. Présentation générale du service



3.2. Evènements marquants en 2007

- Acquisition d'une Mini benne destinée à la Collecte du RESTE dans les rues étroites du Centre Ville.
- Acquisition d'un deuxième camion grue compacteur.
- Mise en place d'une communication ciblée lors d'erreurs de tri dans le RESTE.
- Création d'un pack nouvel arrivant disponible en Mairie.
- Lancement d'une démarche qualité sécurité et environnement au sein du SICTOMU en vue d'une certification ISO 9001 prévue courant 1^{er} trimestre 2008.

3.3. Synthèse générale

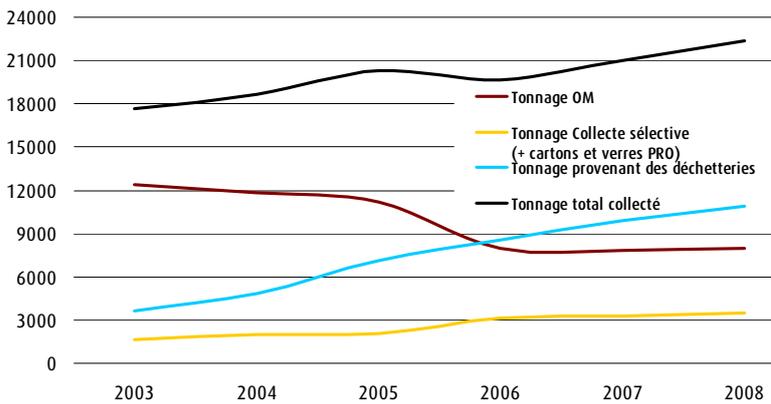
LE SICTOMU en bref

- ◆ 34 communes – 28 742 habitants – Habitat de type rural.
- ◆ Service de collecte en régie, traitement délégué.
- ◆ Mode de financement du service : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les ménages et la Redevance Spéciale pour les pros.
- ◆ Effectif : 50,5 équivalents temps plein
- ◆ Collecte sélective des déchets depuis 2003, en points d'apport volontaire = 3 flux collectés dans des colonnes (jaunes pour les emballages, bleues pour les papiers et petits cartons, et vertes pour le verre). Ces déchets sont apportés en centre de tri pour permettre leur valorisation (valorisation matière).
- ◆ Nombre de colonnes de tri : 373 colonnes (334 aériennes et 39 enterrées) soit un point de tri pour 231 habitants.
- ◆ 3 déchetteries : Uzès, Fournès et Lussan.
- ◆ Collecte des Ordures ménagères en bacs individuels de 120, 240 et 360 litres. Ces déchets sont compostés. Les refus de compostage (51% du tonnage) sont enfouis.
- ◆ Nombre de bacs individuels = 15 094 unités.
- ◆ 14.2% des foyers sont équipés en composteurs individuels.
- ◆ Collecte des déchets d'activités de soins dans 10 pharmacies réparties sur le territoire (prestation déléguée).

INDICATEURS TECHNIQUES

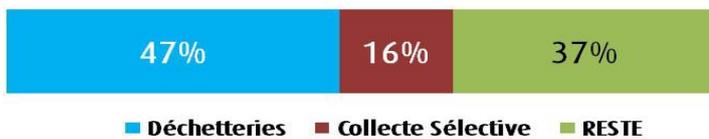
COLLECTE

- ◆ Evolution des tonnages collectés depuis 2003.

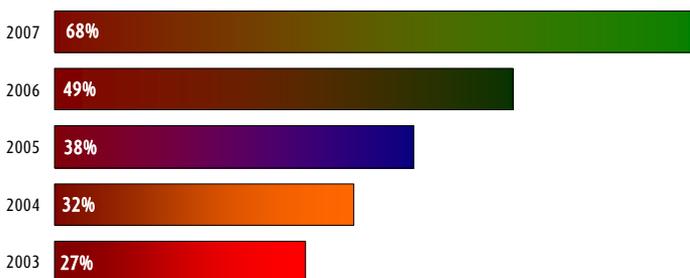


TRAITEMENT

- ◆ Répartition du tonnage collecté.

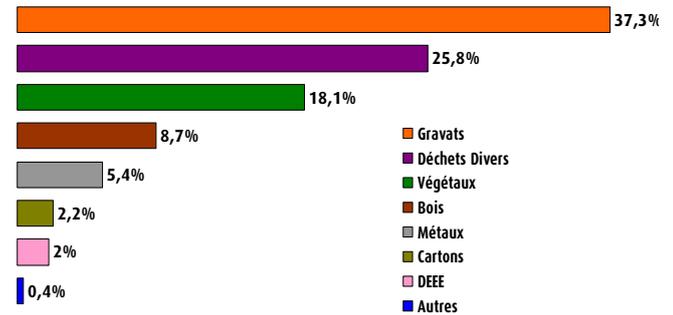


- ◆ Evolution de la part des déchets valorisés depuis 2003.



DECHETTERIES

- ◆ Répartition des tonnages réceptionnés sur les 3 déchetteries.



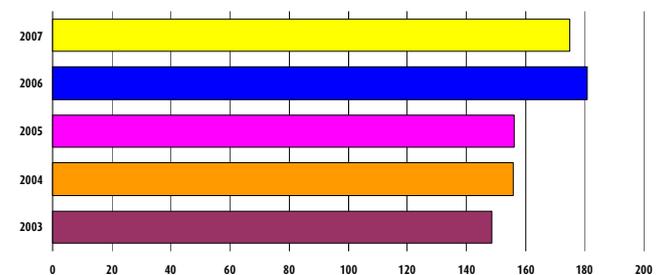
- ◆ Fréquentation des déchetteries des usagers ménagers et non ménagers.



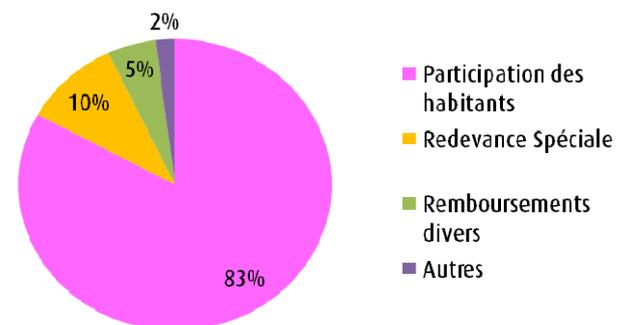
Nombre de cartes créées en 2007 : 2400 (dont 84 cartes professionnelles)

INDICATEURS FINANCIERS

- ◆ Evolution du coût global du service depuis 2003 à la tonne (€/t)



- ◆ Financement du service



Autres : subventions & paiement des pros en déchetterie

4. ANNEXES

Tableaux de bords

Bilan tonnage 2007 - Collecte des ménages

Bilan tonnage 2007 - Collecte des professionnels

Bilan tonnage 2007 - Déchetteries d'Uzès, Fournès et Lussan

Synthèse 2007

Comparaison tonnages 2007 - 2006

Bilan tonnage 2007 - Collecte des ménages

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Collecte du RESTE (PAP)	619,56	521,10	588,20	637,18	665,74	656,56	802,10	886,44	644,78	669,16	571,40	577,84	7 840,06
Verre (PAV)	-	-	224,13	-	-	359,19	-	-	467,32	115,19	79,56	88,93	1 334,32
Emballages (PAV)	38,88	32,34	35,98	40,68	45,52	39,10	51,44	55,88	33,48	42,32	39,58	35,92	491,12
Taux de refus facturés	49,1%	34%	45,3%	32,02%	31,54%	33,70%	34,79%	35,75%	36,13%	36,37%	36,64%	36,71%	
Tonnage refus facturés	19	11	16	13	14	13	18	20	12	15	15	13	
Papier (PAV)	87,24	81,10	106,44	97,88	98,10	116,40	100,66	112,64	103,68	46,94	94,68	92,56	1 138,32
Taux de refus facturés	11,65%	3,99%	7,34%	8,92%	8,92%	8,5%	9,3%	8,76%	8,76%	8,18%	8,18%	8,87%	
Tonnage refus facturés	10	3	8	9	9	10	9	10	9	4	8	8	
Total collecte sélective	126,12	113,44	366,55	138,56	143,62	514,69	152,10	168,52	604,48	204,45	213,82	217,41	2 963,76
TOTAL GENERAL	745,68	634,54	954,75	775,74	809,36	1171,25	954,20	1054,96	1249,26	873,61	785,22	795,25	10 803,82
Proportion CS / OM	16,91%	17,88%	38,39%	17,86%	17,74%	43,94%	15,94%	15,97%	48,39%	23,4%	27,23%	27,34%	27,43%

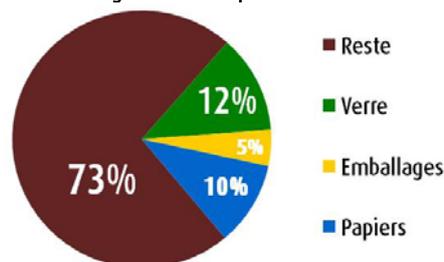
Ratio sur le volume de déchets collectés (sur la base de 28 742 hab.)

RESTE kg/hab	21,44	18,03	20,35	22,05	23,04	22,72	27,75	30,67	22,31	23,15	19,77	19,99	272,77
Verre kg/hab	-	-	7,76	-	-	12,43	-	-	16,17	3,99	2,75	3,08	46,42
Emballages kg/hab	1,35	1,12	1,24	1,41	1,58	1,35	1,78	1,93	1,16	1,46	1,37	1,24	17,09
Papier kg/hab	3,02	2,81	3,68	3,39	3,39	4,03	3,48	3,9	3,59	1,62	3,28	3,2	39,60
Total CS kg/hab	4,36	3,93	12,68	4,79	4,97	17,81	5,26	5,83	20,92	7,07	7,4	7,52	103,12
TOTAL CS + RESTE kg/hab	25,8	21,96	33,04	26,84	28,01	40,53	33,02	36,5	43,23	30,23	27,17	27,52	375,89
Déchetteries													
TOTAL MENAGES													

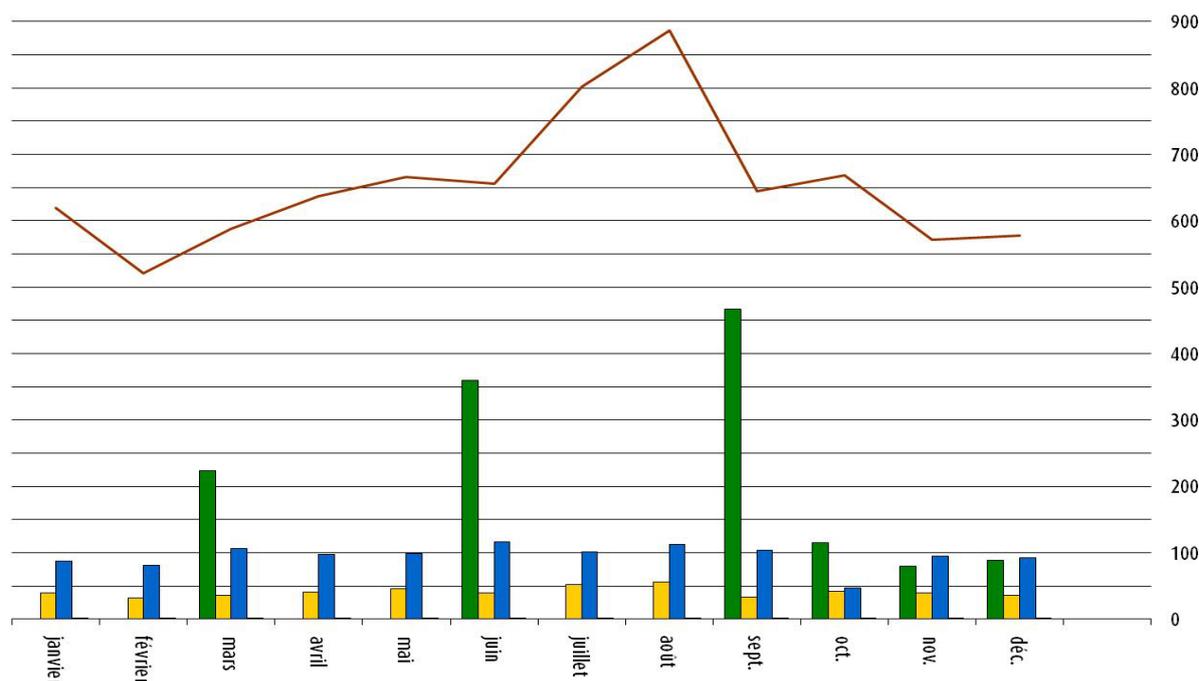
◆ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
OM (RESTE)	653,34	521,10	886,44
Verre	222,39	79,56	467,32
Emballages	40,93	32,34	55,88
Papier	94,86	46,94	116,40
CS	246,98	113,44	604,48

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



◆ Evolution du tonnage de déchets collectés en 2007



Bilan tonnage 2007 - Collecte des professionnels

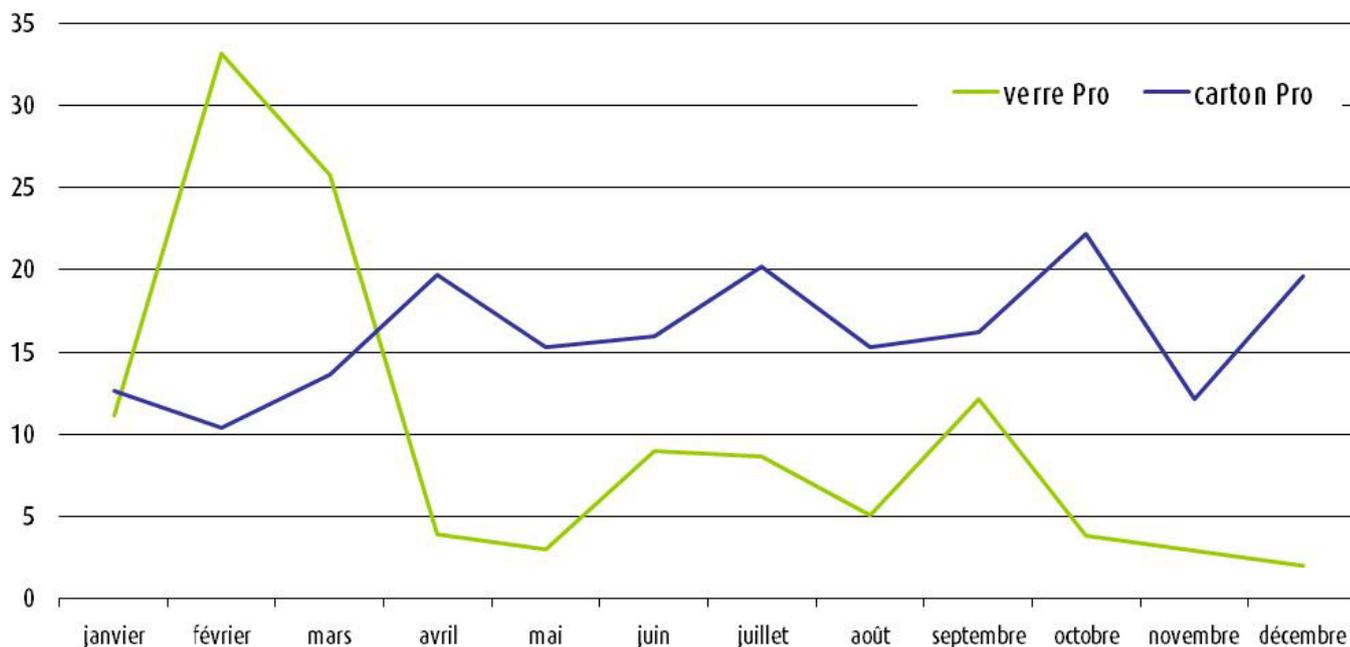
Tonnages déchets collectés	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Carton Pro (t)	12,66	10,38	13,62	19,68	15,28	16	20,2	15,3	16,22	22,22	12,12	19,6	193,28
Verre pro (t)	11,17 [∞]	33,15 [∞]	25,79 [∞]	3,94	3,04	8,99	8,65	5,04	12,13	3,81	2,88	1,97	120,56
TOTAL	23,83	43,53	39,41	23,62	18,32	24,99	28,85	20,34	38,35	26,03	15	21,57	313,84

Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Carton Pro	16,11	10,38	22,22
Verre Pro	10,05	1,97	33,15

[∞] données provenant de l'extraction des données du quai de transfert

◆ Evolution du tonnage de déchets collectés en 2007



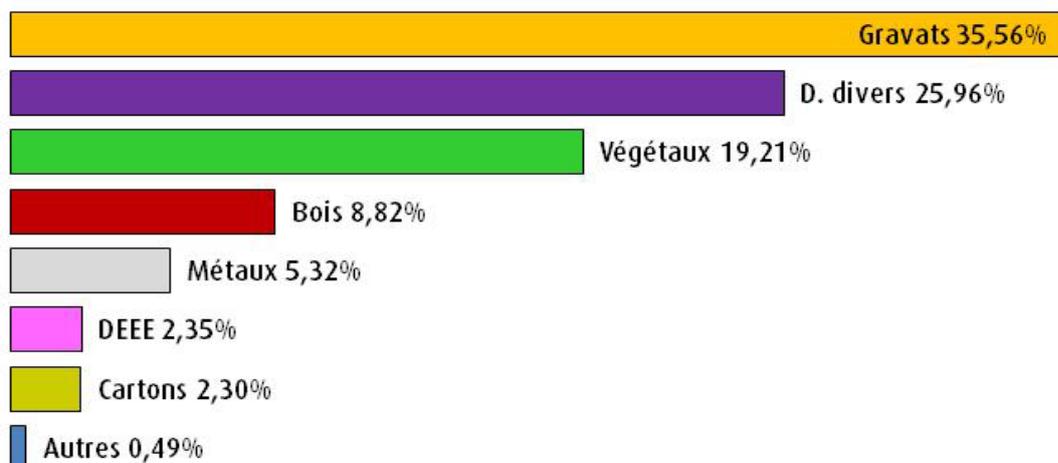
Bilan tonnage 2007 – Déchetterie d’Uzès

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois	36,26	36,58	58,14	47,50	60,26	57,78	57,34	59,24	57,12	49,18	43,24	31,58	594
Végétaux	62,90	59,30	112,28	125,28	129,78	136,98	119,42	118,62	106,42	128,06	105,78	76,46	1 281
Cartons	10,18	9,70	9,60	14,72	14,74	13,86	14,80	18,00	12,38	12,64	12,00	9,96	153
Déchets Divers	116,44	117,40	156,08	159,76	161,18	154,66	164,20	187,00	136,64	150,9	136,88	101,6	1 743
Métaux	27,18	32,40	34,44	41,54	33,22	26,86	33,34	32,90	27,34	30,6	25,28	20,92	366
Gravats	165,80	183,24	260,60	242,60	213,04	233,26	149,76	176,76	217,38	206,74	185,98	170,58	2 406
DMS	1,14	-	0,30	1,81	2,11	1,03	1,59	1,50	2,08	0,81	2,57	-	15
Piles	-	-	-	0,91	-	-	-	1,00	-	1,02	-	-	3
Batteries	-	-	-	-	0,66	-	0,66	1,00	1,02	0,94	0,46	-	5
DEEE	-	-	8,21	-	-	23,82	-	-	50,14	-	-	45,01	127
Bouchons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Huiles	0,45	1,44	0,81	0,72	0,81	0,90	0,72	0,72	0,72	0,36	0,81	-	8
TOTAL	420,35	440,06	640,46	634,84	615,80	649,15	541,834	596,74	611,238	581,252	513,001	456,11	6 701

◆ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	49,52	31,58	60,26
Végétaux	106,77	59,30	136,98
Cartons	12,72	9,60	18,00
Déchets Divers	145,23	101,60	187,00
Métaux	30,50	20,92	41,54
Gravats	200,48	149,76	260,60
DMS	1,49	0,30	2,57
Piles	0,98	0,91	1,02
Batteries	0,79	0,46	1,02
DEEE	31,80	8,21	50,14
Bouchons	-	-	-
Huiles	0,77	0,36	1,44

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



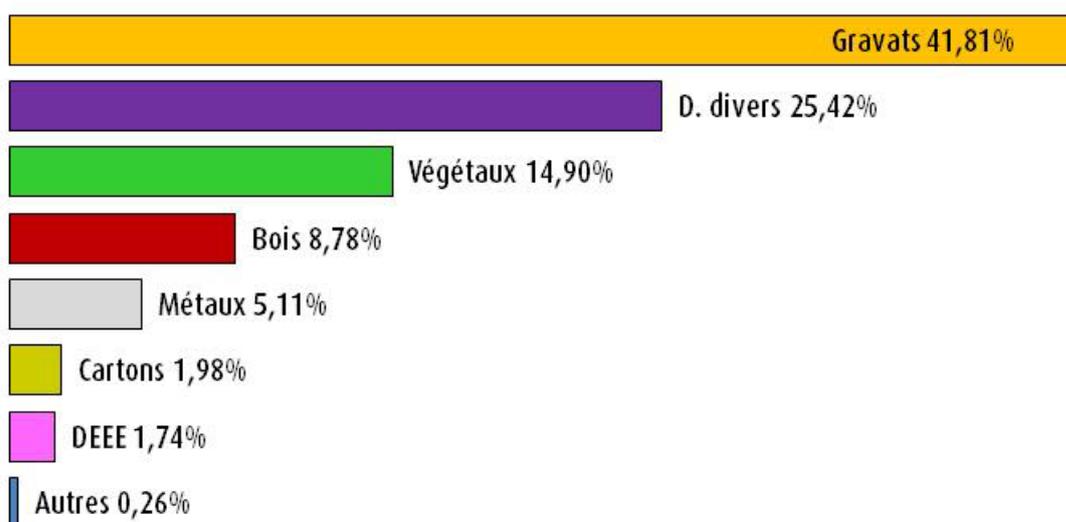
Bilan tonnage 2007 – Déchetterie de Fournès

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois	10,54	13,22	17,76	25,34	18,04	25,68	20,82	33,94	19,52	23,30	19,68	22,32	250
Végétaux	17,48	19,60	34,24	45,94	38,60	43,50	42,14	31,78	38,66	45,38	38,58	28,42	424
Cartons	3,94	2,26	6,38	2,38	6,36	6,58	5,10	5,90	4,32	4,78	1,72	6,66	56
Déchets Divers	46,16	37,24	72,54	78,66	66,66	67,18	61,26	62,68	62,20	67,30	53,72	48,54	724
Métaux	9,34	11,76	17,38	16,72	13,42	13,58	10,12	14,56	9,04	12,08	6,52	11,12	146
Gravats	104,72	74,96	83,70	86,20	125,04	85,04	92,84	88,48	96,12	151,76	118,88	83,24	1 191
DMS			0,16	0,21		0,70	0,32		0,75	0,611			3
Piles				0,33			0,15						0
Batteries							0,56		0,50				1
DEEE			4,18			10,76			15,93			18,65	50
Bouchons													0
Huiles		0,72			0,72			0,81				0,79	3
TOTAL	192,18	159,76	236,34	255,78	268,84	253,02	233,31	238,15	247,04	305,21	239,10	219,74	2 848

◆ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	20,85	10,54	33,94
Végétaux	35,36	17,48	45,94
Cartons	4,70	1,72	6,66
D. divers	60,35	37,24	78,66
Métaux	12,14	6,52	17,38
Gravats	99,25	74,96	151,76
DMS	0,46	0,16	0,75
Piles	0,24	0,15	0,33
Batteries	0,53	0,50	0,56
DEEE	12,38	4,18	18,65
Bouchons	-	-	-
Huiles	0,76	0,72	0,81

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



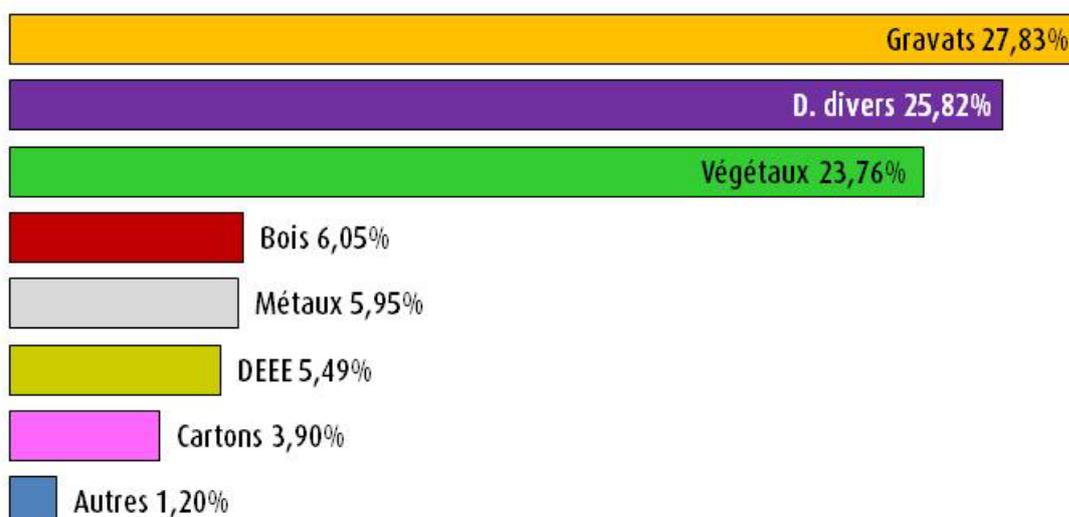
Bilan tonnage 2007 – Déchetterie de Lussan

Tonnage collectés déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Bois			4,14			6,38		5,20		4,42			20
Végétaux	11,94	1,56	6,44	9,68	7,34		9,34	6,24	4,82	6,52	7,44	7,78	79
Cartons			1,38		3,08	0,78		2,74	2,00			3,00	13
D. divers	9,88		13,16		7,48		4,28	11,22	12,94	11,02	5,14	10,84	86
Métaux	5,42	5,06					3,34		5,26			0,72	20
Gravats			18,26		16,00	8,86		9,64		18,98	12,28	8,64	93
DMS						0,26	0,63		1,32				2
Piles	0,29						0,15						0
Batteries									0,46				0
DEEE						10,76			4,51			3,00	18
Bouchons													0
Huiles								0,90					1
TOTAL	27,53	6,62	43,38	9,68	33,90	27,04	17,74	35,94	31,31	40,94	24,86	33,98	333

◆ Statistiques mensuelles (t)

Déchets	Moy.	Min.	Max.
Bois	5,04	4,14	6,38
Végétaux	7,19	1,56	11,94
Cartons	2,16	0,78	3,08
Déchets Divers	9,55	4,28	13,16
Métaux	3,96	0,72	5,42
Gravats	13,24	8,64	18,98
DMS	0,74	0,26	1,32
Piles	0,22	0,15	0,29
Batteries	0,46	0,46	0,46
DEEE	6,09	3,00	10,76
Bouchons			
Huiles	0,90	0,90	0,90

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



Synthèse 2007

Déchets	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total	
Collecte des ménages	Reste	619,56	521,10	588,20	637,18	665,74	656,56	802,10	886,44	644,78	669,16	571,40	577,84	7840,06
	Verre	0,00	0,00	224,13	0,00	0,00	359,19	0,00	0,00	467,32	115,19	79,56	88,93	1334,32
	Emballages	38,88	32,34	35,98	40,68	45,52	39,10	51,44	55,88	33,48	42,32	39,58	35,92	491,12
	Papier	87,24	81,10	106,44	97,88	98,10	116,40	100,66	112,64	103,68	46,94	94,68	92,56	1138,32
	CS	126,12	113,44	366,55	138,56	143,62	514,69	152,10	168,52	604,48	204,45	213,82	217,41	2963,76
TOTAL COLLECTE MENAGES	745,68	634,54	954,75	775,74	809,36	1171,25	954,20	1054,96	1249,26	873,61	785,22	795,25	10803,82	
Professionnels	Cartons	12,66	10,38	13,62	19,68	15,28	16,00	20,20	15,30	16,22	22,22	12,12	19,60	193,28
	Verre	11,17	33,15	25,79	3,94	3,04	8,99	8,65	5,04	12,13	3,81	2,88	1,97	120,56
TOTAL COLLECTE PROS.	23,83	43,53	39,41	23,62	18,32	24,99	28,85	20,34	28,35	26,03	15,00	21,57	313,84	
Déchetteries	Bois	46,80	49,80	80,04	72,84	78,30	89,84	78,16	98,38	76,64	76,90	62,92	53,90	864,52
	Végétaux	92,32	80,46	152,96	180,90	175,72	180,48	170,90	156,64	149,90	179,96	151,80	112,66	1 784,70
	Cartons	14,12	11,96	17,36	17,10	24,18	21,22	19,90	26,64	18,70	17,42	13,72	19,62	221,94
	D. divers	172,48	154,64	241,78	238,42	235,32	221,84	229,74	260,90	211,78	229,22	195,74	160,98	2552,84
	Métaux	41,94	49,22	51,82	58,26	46,64	40,44	46,80	47,46	41,64	42,68	31,80	32,76	531,46
	Gravats	270,52	258,20	362,56	328,80	354,08	327,16	242,60	274,88	313,50	377,48	317,14	262,46	3689,38
	DMS	1,14	0,00	0,46	2,02	2,11	1,99	2,54	1,50	4,15	1,42	2,57	0,00	19,90
	Piles	0,29	0,00	0,00	1,24	0,00	0,00	0,30	1,00	0,00	1,02	0,00	0,00	3,86
	Batteries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,66	0,00	1,22	1,00	1,98	0,94	0,46	0,00	6,26
	DEEE	0,00	0,00	12,39	0,00	0,00	45,34	0,00	0,00	70,58	0,00	0,00	66,66	194,97
	Bouchons	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Huiles	0,45	2,16	0,81	0,72	1,53	0,90	0,72	2,43	0,72	0,36	0,81	0,79	12,40
TOTAL DECHETTERIES	640,06	606,44	920,18	900,30	918,54	929,21	792,89	870,83	889,59	927,40	776,96	709,83	9882,22	
TOTAL GENERAL	1409,57	1284,51	1914,34	1699,66	1746,22	2125,45	1775,94	1946,13	2167,20	1827,04	1577,18	1526,65	20999,88	
Prop déchets valorisés	43,81%	47,39%	56,64%	48,48%	48,40%	58,67%	41,90%	41,05%	60,48%	50,83%	51,36%	51,61%	50,51%	

◆ Répartition des tonnages collectés par nature de déchets



Comparaison tonnage 2007 - 2006

Déchets	Années 2006-2007			T1 - 2006-2007			T2 - 2006-2007			T3 - 2006-2007			T4 - 2006-2007			
	2006	2007	%	2006	2007	%	2006	2007	%	2006	2007	%	2006	2007	%	
Collecte des ménages	Reste	7967	7840	-2%	1906	1729	-9%	1928	1959	2%	2315	2333	1%	1817	1818	0%
	Verre	1229	1334	9%	252	224	-11%	359	359	0%	372	467	26%	246	284	15%
	Emballage	443	491	11%	79	107	35%	124	125	1%	135	141	4%	104	118	13%
	Papier	1107	1138	3%	238	275	15%	297	312	5%	298	317	6%	274	234	-15%
	CS	2779	2964	7%	570	606	6%	780	797	2%	805	925	15%	624	636	2%
TOTAL COLLECTE MENAGES	10745	10804	1%	2476	2335	-6%	2708	2756	2%	3120	3258	4%	2442	2454	1%	
Professionnels	Cartons	163	193	19%	32	37	13%	43	51	17%	46	52	12%	41	54	32%
	Verre	174	121	-31%	7	70	896%	11	16	46%	102	26	-75%	54	9	-84%
TOTAL COLLECTE DES PROS.	337	314	-7%	39	107	171%	54	67	23%	149	78	-48%	95	63	-34%	
Déchetteries	Bois	767	865	13%	137	177	29%	219	241	10%	245	253	3%	166	194	17%
	Végétaux	1726	1785	3%	324	326	1%	500	537	7%	440	477	8%	462	444	-4%
	Cartons	245	222	-9%	47	43	-7%	65	63	-4%	76	65	-14%	57	51	-11%
	D. Divers	2090	2553	22%	442	569	29%	539	696	29%	585	702	20%	524	586	12%
	Métaux	593	531	-10%	161	143	-11%	169	145	-14%	145	136	-6%	117	107	-8%
	Gravats	3013	3689	22%	815	891	9%	820	1010	23%	670	831	24%	708	957	35%
	DMS	20	20	-2%	3	2	-51%	5	6	16%	8	8	2%	4	4	6%
	Piles	3	4	48%	1	0	-61%	0	1		1	1	42%	1	1	8%
	Batteries	9	6	-28%	4	0	-100%	3	1	-77%	2	4	128%	0	1	
	DEEE	62	195	215%	10	12	18%	14	45	216%	16	71	350%	21	67	211%
	Bouchons	0	0		0	0		0	0		0	0		0	0	
	Huiles	10	12	25%	4	3	-22%	2	3	30%	3	4	26%	3	2	-27%
	TOTAL DECHETTERIES	8538	9882	16%	1949	2167	11%	2338	2748	18%	2191	2553	17%	2063	2414	17%
TOTAL GENERAL	19621	21000	7%	4464	4608	3%	5101	5571	9%	5459	5889	8%	4599	4931	7%	
Proportion déchets valorisés	48,75	50,51	4%	47,39	50,14	6%	51,63	52,34	1%	46,89	48,45	3%	49,10	51,24	4%	



Syndicat Intercommunal de Collecte et
de Traitement des Ordures
Ménagères de la Région d'Uzès
Quartier Bornègre 30210 ARGILLIERS
sictomu@sictomu.fr /
www.sictomu.org

Réalisation : Jérémie Gras (SICTOMU).
Remerciements à Jean François Collot
(Inmédia) pour la conception.

RAPPORT ANNUEL 2007

SICTOMU